



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 65

Votants : 75 (dont 10 procurations)

N°4 D/

OBJET :

POLITIQUES  
CONTRACTUELLES

UNION  
EUROPÉENNE- AXE  
8 URBAIN

AVENANT AU  
PROGRAMME DE  
DÉVELOPPEMENT  
URBAIN INTÉGRÉ

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

20 FEV. 2020

Publiée ou notifiée

le :

20 FEV. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – F. HUGUET - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT – A. CHAPUIS - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

M. JS. LALOY à F. AGUILERA, Vice-Président,

Mmes et MM. N. RAY à J. ROIG - P. COLAS à J. TERRACOL – B. BAYLAUCQ à F. SENNEPIN - A. DAUPHIN à F. HUGUET – J. COGNET à MC. VALLAT – R. FEBVRE à A. CORNE - M. MONTIBERT à J. BLETTERY – E. GOULFERT à M. GUYOT - MC. STEYER à C. GRELET - Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. F. BOFFETY, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

**Vu** la Délibération N° 8 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014 autorisant la signature de la convention cadre entre l'autorité de gestion et les autorités urbaines – AXE 8 territorial urbain du PO FEDER FSE 2014-2020,

**Vu** la Délibération N° 4A du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015 approuvant le dossier définitif du « Programme de Développement Urbain Intégré » et autorisant le Président à signer la convention spécifique de mise en œuvre de l'axe 8 urbain intégré du PO FEDER/FSE 2014-2020 relative à la désignation d'un organisme intermédiaire sans subvention globale,

**Considérant** que la Région Auvergne, Autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER) sur la période 2014-2020 a proposé la mise en œuvre d'un axe dédié au développement urbain intégré qui représente 10,7% des crédits FEDER du PO 2014-2020, soit 23,21 M€,

**Considérant** que cet axe 8 territorial urbain est destiné à soutenir les projets de développement urbain intégré (PDUI) au travers de deux priorités d'investissement ayant pour but la réduction des émissions de CO2 par le développement de la mobilité durable et l'amélioration de l'environnement urbain. 3,42 M€ seront mobilisables à ce titre pour Vichy Communauté,

**Considérant** qu'à ce titre, une convention cadre a été signée le 8 janvier 2015 entre l'Autorité de gestion et les autorités urbaines,

**Considérant** la convention spécifique de mise en œuvre de l'axe 8 urbain intégré du PO FEDER/FSE 2014-2020 relative à la désignation d'un organisme intermédiaire sans subvention globale,

**Considérant** la volonté de Vichy Communauté d'élargir le périmètre du projet de développement urbain intégré défini en juin 2015 dans le dossier de candidature, sans modification des objectifs thématiques préalablement définis,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet d'avenant au dossier de candidature « Programme de Développement Urbain Intégré » déposé en juin 2015, ci-annexé,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer l'avenant au « Programme de Développement Urbain Intégré ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 13 février 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**Programme opérationnel Auvergne**

**FEDER 2014-2020**

**Axe territorial urbain intégré**

**AVENANT N°1  
PROJET DE DEVELOPPEMENT  
URBAIN INTEGRE  
VICHY COMMUNAUTE**



**VICHYCOMMUNAUTE**

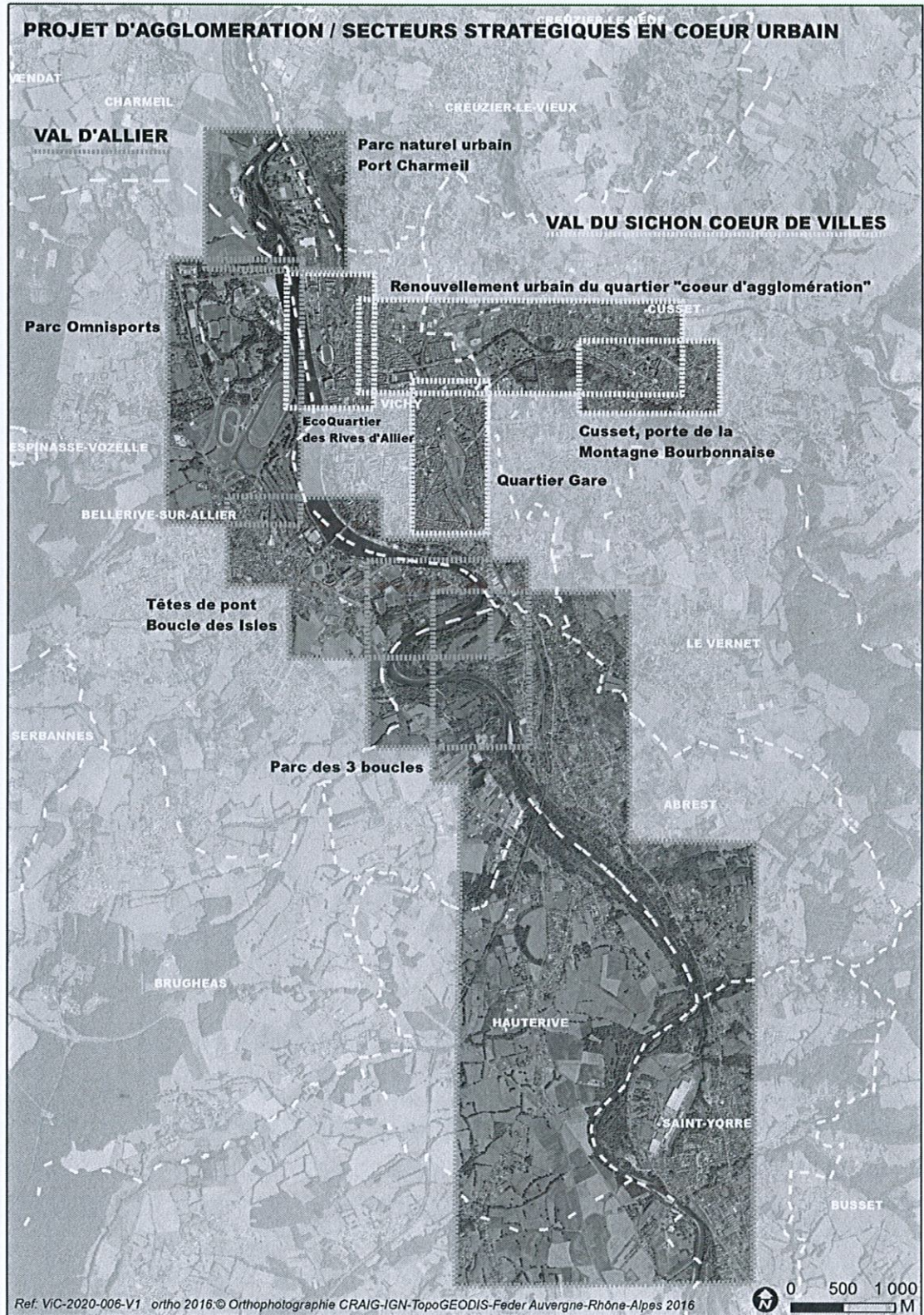


# Sommaire

Sommaire.....	1
1.1 LE PERIMETRE DU PROJET.....	2
1.2 LES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE .....	5
1.2.1 Le projet communautaire de renouvellement urbain du quartier « cœur d'agglomération ».....	7
1.2.2 Le projet communautaire sur le secteur « Boucle des Isles –Pont de Saint Yorre ».....	11

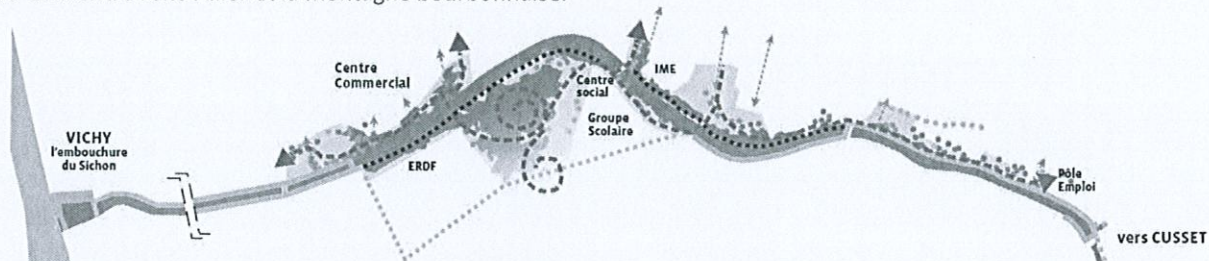
## 1.1 LE PERIMETRE DU PROJET

Le projet de développement urbain intégré constitue une pièce de la stratégie territoriale définie à l'échelle communautaire. Il se concentre sur le cœur urbain constitué par les 3 communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier. Il comprend deux axes territoriaux (Val d'Allier, Val du Sichon – Cœurs de ville) et 9 secteurs stratégiques répondants à divers enjeux thématiques et multiscales.



► Axe Val du Sichon / Cœurs de ville

Le Sichon est le principal affluent de l'Allier dans l'agglomération. Très naturelle dans sa partie amont, la vallée du Sichon se termine à Cusset, puis Vichy dans une section très urbanisée et artificialisée. La vallée est ici perçue comme un espace contraint et en perte de vitesse, accueillant des populations fragiles particulièrement concentrées dans le quartier Presles-Darcins, reconnu « quartiers prioritaires » au titre du nouveau contrat de ville 2014-2020. Cet axe constitue un espace majeur de mutation urbaine où la restauration écologique du cours d'eau, le renforcement des liaisons douces et l'amélioration du cadre de vie permettront de renforcer le lien territorial entre Cusset et Vichy et, au-delà entre l'axe Allier et la montagne bourbonnaise.



Source : Etude Axe Saône

▪ Cusset, porte de la Montagne Bourbonnaise

Le centre historique de Cusset, dont le niveau de connexion au Lac d'Allier et au cœur de Vichy est à renforcer par la création d'un axe piétonnier et cyclable le long du Sichon, est appelé à affirmer son identité de porte d'entrée sur la Montagne Bourbonnaise. Il s'agira pour cela d'accroître la qualité d'accueil, de service et d'animation de son plateau piétonnier et de ses cours, qui jouent un rôle de plaque tournante entre le cœur urbain et les communes de l'est-vichyssois. Les aménagements à réaliser devront permettre de conforter le cadre de vie pour les habitants et de limiter les déplacements automobiles par une organisation performante de l'intermodalité.

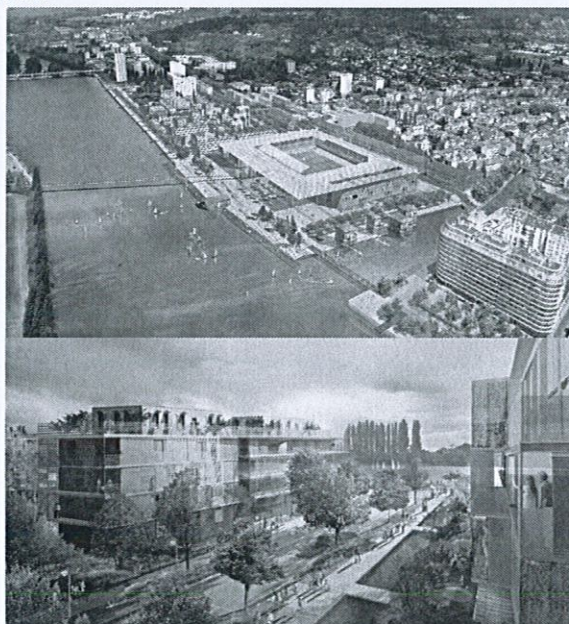


▪ Renouvellement urbain du quartier « cœur d'agglomération »

Voir chapitre 1.1 relatif aux zones d'intervention prioritaire.

▪ EcoQuartier des Rives d'Allier

Le projet d'urbanisation des *Rives d'Allier*, à Vichy, porte sur le secteur de 23 ha du stade Darragon et du quartier des Ailes et Beauséjour. Primé comme « projet d'avenir » au concours national 2009, ce futur EcoQuartier s'affirme comme le prolongement contemporain du centre historique, en termes de densité urbaine, de qualité architecturale et d'espaces publics, avec une place essentielle donnée aux modes de déplacement doux, à la gestion de l'eau et aux relations avec l'Allier et le Sichon. Après la création de l'Esplanade le long de la rivière et la rénovation des 600 logements sociaux des Ailes, qui en ont constitué les premiers actes, les 500 nouveaux logements de l'EcoQuartier offriront des conditions d'habitat favorables à l'installation de nouveaux ménages en



Source: Etude Axe Saône

cœur urbain, dans la perspective du développement métropolitain.

- Quartier gare

La gare de Vichy a été transformée avec succès en un véritable Pôle d'Echange Intermodal. L'émergence de la métropole, la fusion des régions et la perspective de desserte, à long terme, par la LGV du bipôle Clermont-Vichy, imposent de considérer le potentiel de développement du quartier de la gare et de ses friches et donc de s'inscrire dans une logique d'anticipation foncière. La transformation de l'ancienne usine d'embouteillage en pépinière d'entreprises a représenté un premier pas dans ce sens et le projet actuel d'installation sur la friche des anciens Docks de Blois d'un Institut régional de formation aux métiers de la rééducation fonctionnelle s'inscrit dans la même optique. La reconversion de la partie est du faisceau ferroviaire permettra de développer un quartier actif stratégiquement situé, en connexion directe avec le P.E.I. et l'hypercentre de la cité, directement accessible depuis l'extérieur par le nouveau boulevard urbain.



©4vents

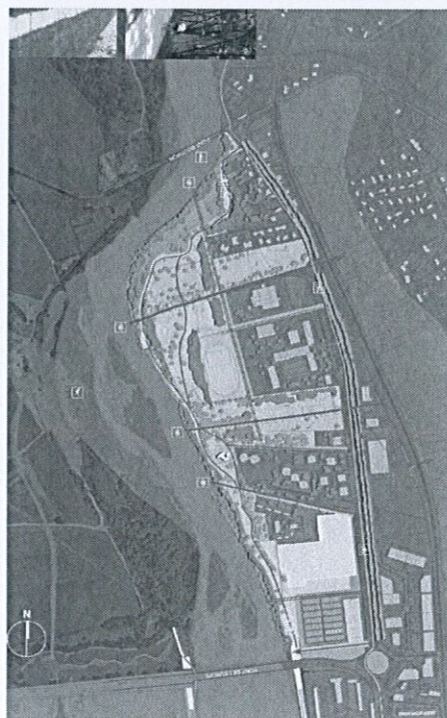


► Axe Val d'Allier

Rivière sauvage emblématique, structurant le paysage de l'agglomération, l'Allier constitue un axe de projet fédérateur non seulement à l'échelle de Vichy Communauté, mais aussi à l'échelle métropolitaine. Elle joue un rôle essentiel en cœur urbain notamment dans ses fonctions qualifiantes du point de vue du cadre de vie, mais aussi en tant que levier économique dans les domaines résidentiel, touristique et sportif. Elle a déjà fait l'objet d'importantes actions de valorisation qui doivent se poursuivre. Elle est le support d'enjeux majeurs d'aménagement urbain sur lesquels des attentes fortes sont formulées en matière de réduction de la vulnérabilité des espaces bâtis au risque inondation, de préservation et de restauration des continuités écologiques, de développement des mobilités douces, et de qualification paysagère.

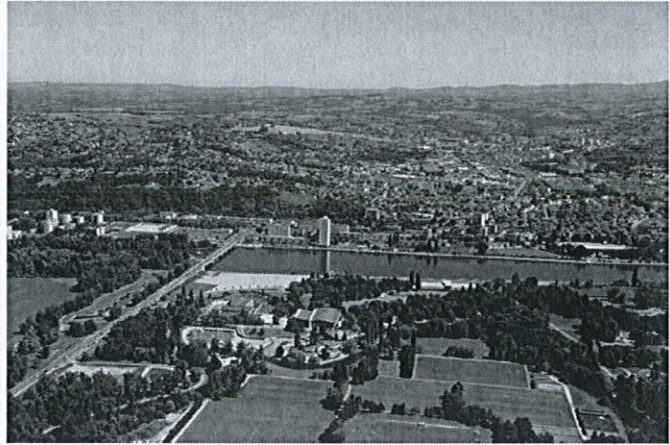
- Parc naturel urbain de Port Charmeil

La reconversion en parc naturel urbain des 120 ha de terrains inondables situés en rive gauche, à l'aval du parc omnisport, vise à agrandir l'espace naturel de la rivière au contact direct de la ville, à accroître la capacité du champ d'expansion des crues, à protéger la nappe alluviale et à offrir aux habitants et visiteurs un site de loisirs et de sensibilisation au milieu naturel, en relation avec une éventuelle Maison de l'Allier créée sur le site voisin de l'Observatoire des poissons migrateurs. Son élargissement à la rive droite consistera à renaturer la berge et à restaurer sa ripisylve, en y intégrant la voie verte régionale de découverte de l'Allier, pour constituer un parc en front du quartier d'habitat social et d'activités de Port Charmeil, tout en réduisant la vulnérabilité aux crues.



### Parc Omnisport

Équipement phare du plateau d'économie sportive de Vichy, le centre omnisport des années 60 nécessite une rénovation importante de ses 160 ha de parc et d'équipements variés. Mais, c'est en réalité le formidable ensemble formé avec le Lac d'Allier, l'hippodrome, le golf et le sporting, le CREPS, le stade hippique, le stade nautique, l'aérodrome, etc, qu'il s'agit de reconsidérer et de développer comme pôle d'accueil sportif d'excellence pour la future métropole. C'est avec cet objectif, favorisé par la capacité d'accueil et la notoriété de la ville, que le centre omnisport mérite d'être réhabilité et modernisé, mais aussi d'être relié à la ville et à ses lieux de développement futur: EcoQuartier des Rives d'Allier, parc de la Boucle des Isles, parc naturel urbain, éco-parc industriel de Montpertuis.



©4vents

- Boucle des Isles / Têtes de pont/ Trois boucles/ Secteur Abrest-Saint Yorre

Voir chapitre 1.2 relatif aux zones d'intervention prioritaire.

## **1.2 LES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE**

Deux zones d'intervention prioritaires ont été retenues dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020. Cinq critères ont conduit à leur sélection :

- La maturité des projets : état d'avancement des réflexions permettant d'engager des actions dans le cadre de la programmation 2014-2020.
- Le caractère mutable des emprises foncières
- Un potentiel de concentration géographique des actions renforçant leur effet levier.
- Le caractère transversal des actions à mener : croisement des dimensions environnementale, économique et sociale.
- L'effet levier des projets dans le cadre de la stratégie communautaire.



**PROJET D'AGGLOMERATION / SECTEURS STRATEGIQUES EN COEUR URBAIN**

**VAL D'ALLIER**

Parc naturel urbain  
Port Charmell

**VAL DU SICHON COEUR DE VILLES**

Renouvellement urbain du quartier "cœur d'agglomération"

**ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 1**

Parc Omnisports

EcoQuartier  
des Rives d'Allier

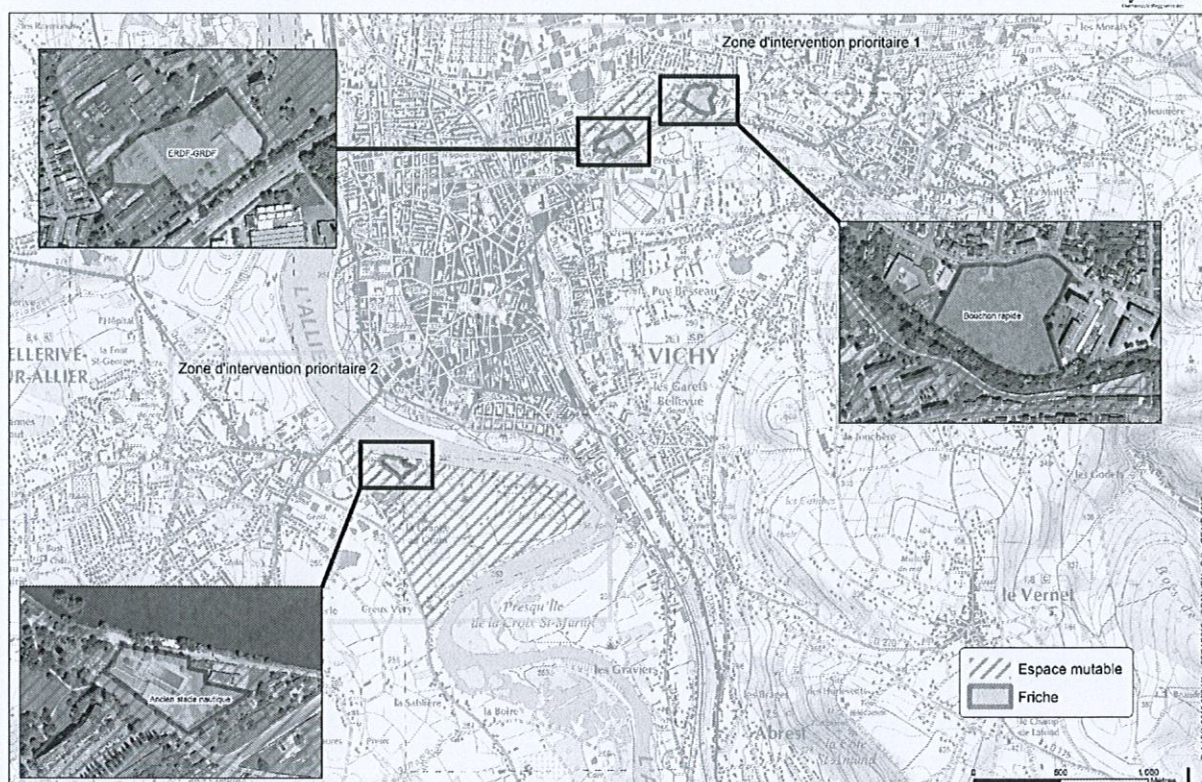
Cusset, porte de la  
Montagne Bourbonnaise

Quartier Gare

Têtes de pont  
Boucle des Isles

**ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE 2**

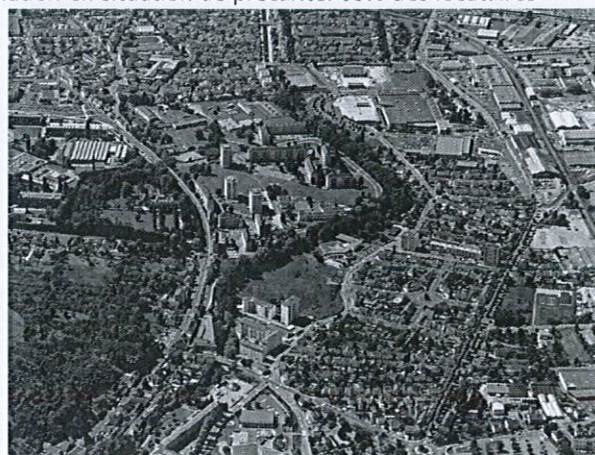
Parc des 3 boucles

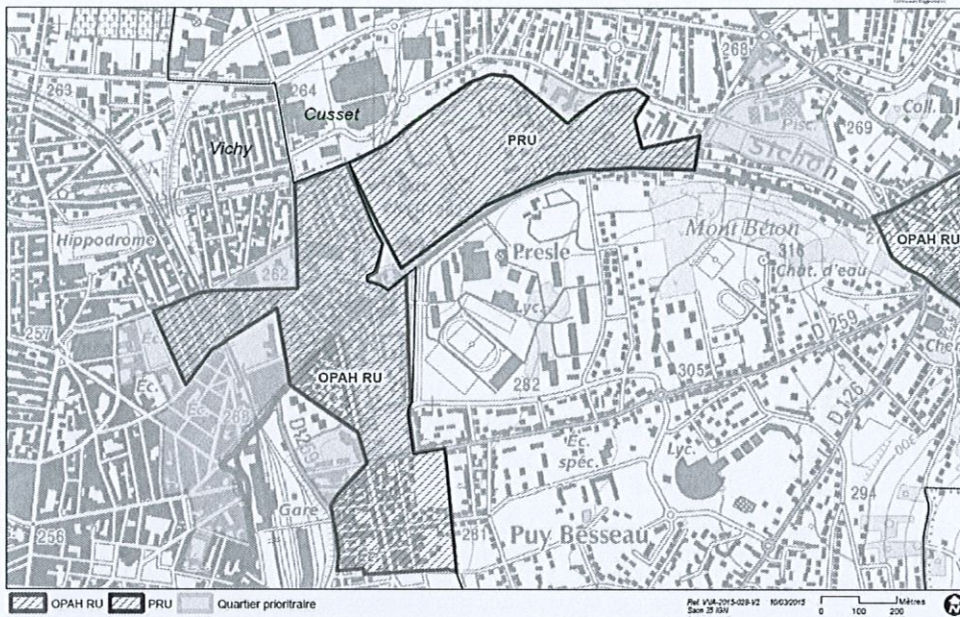


### 1.2.1 Le projet communautaire de renouvellement urbain du quartier « cœur d'agglomération »

Identifié comme quartier prioritaire au sens de la politique de la ville, le quartier « Presles-Darcins » est marqué par la présence d'un ensemble d'habitat social (442 logements), constitué de barres et de tours construites dans les années 60, et appelant aujourd'hui une lourde réhabilitation. Malgré sa position privilégiée entre le centre de Cusset et le centre de Vichy, à proximité du lycée, d'une grande zone commerciale et non loin de la gare et de l'hôpital de Vichy, le quartier pâtit d'une situation d'enclavement entre la rivière Sichon et le principal axe est/ouest du cœur urbain (l'avenue de Vichy). Les transports urbains ne pénètrent pas dans le quartier, et les arrêts sont difficiles d'accès. De plus, les liaisons piétonnes vers les équipements ne sont pas adaptées aux usages des habitants. Le quartier est aujourd'hui replié sur lui-même. Son affectation quasi-exclusive à l'habitat social et son isolement ont engendré des difficultés sociales importantes avec une forte proportion de population en situation de précarité. 65% des locataires sont bénéficiaires de l'APL.

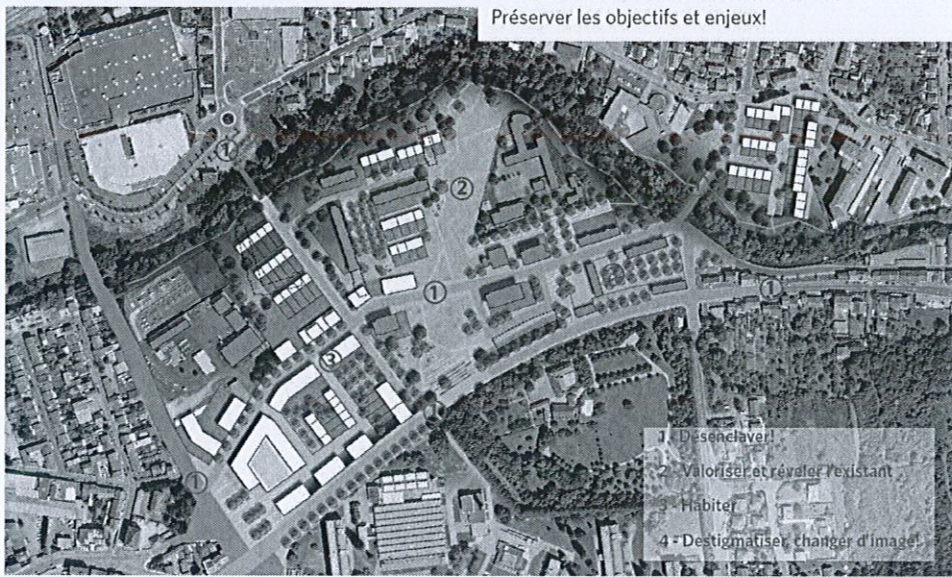
Les études engagées par Vichy Communauté et notamment l'étude de définition d'un PRU, menée en 2012, a permis d'identifier un fort potentiel de renouvellement du quartier, rendu possible notamment grâce aux disponibilités foncières présentes sur le secteurs. Par ailleurs, la création du boulevard urbain, qui constituera un nouvel axe structurant nord/sud, représente une opportunité à exploiter pour le désenclaver, tout comme la création d'une promenade pour piétons et cyclistes entre le centre de Cusset et le Lac d'Allier via de Sichon. Le cours d'eau, ici totalement canalisé, doit également faire l'objet d'actions de mise en valeur paysagère et environnementale permettant non seulement de renforcer la qualité du cadre de vie, mais aussi de restaurer les fonctions écologiques et de limiter la vulnérabilité du secteur au risque inondation.





## LES ENJEUX FONDAMENTAUX

Préserver les objectifs et enjeux!



Le tableau ci-après identifie, par entrée thématique et en partant des objectifs stratégiques issus du projet de territoire, les pistes d'actions envisagées sur la zone d'intervention prioritaire Presles-Darcins.

THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Cultiver l'excellence et l'innovation</i>	→ Aménager un circuit de découverte (piétons, vélos) du Val du Sichon permettant au secteur de jouer un rôle actif dans la logique de développement de la filière tourisme, sport et bien-être.
<i>Favoriser la mixité fonctionnelle</i>	→ Construire des locaux (bureaux, commerces de proximité, services) dans le quartier, facilitant le développement d'activités économiques.
<i>Permettre l'innovation</i>	→ Programmer un lieu dédié aux usages numériques (espace de coworking, espace de formation, fab lab...).

THEMATIQUE « GESTION DES MOBILITES »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Désenclaver le quartier en le positionnant au cœur d'un axe «Vichy/Cusset» favorable aux modes doux et alternatifs (report modal)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Desservir finement le quartier par un service de bus attractif à haut niveau de qualité (fréquences de passages, vitesse commerciale et accès aisé aux quais).</li> <li>→ Créer un axe structurant « deux roues » vers les cœurs de Vichy et Cusset (direct, continu et sécurisé). Aménager des solutions de stationnement sécurisées et faciles d'accès.</li> <li>→ Accompagner les initiatives solidaires (auto partage, garage solidaire, location de deux roues motorisés)</li> </ul>
<i>Parfaire la connexion du quartier à son environnement immédiat</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Faciliter le franchissement du Sichon par une liaison piétonne aisée entre les deux rives (zone commerciale).</li> <li>→ Retenir un parti d'aménagement urbain créant une ouverture physique du quartier sur l'Avenue de Vichy et le Bd de la Liberté</li> </ul>
<i>Connecter l'Est du site prioritaire aux territoires voisins</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Créer une zone d'échange intermodale au cœur de Cusset favorisant le report modal dans les liaisons entre la Montagne Bourbonnaise et le cœur de l'Agglomération.</li> <li>→ Diffuser le report modal le long du Sichon (bus, vélo, cheminements piétonniers...)</li> </ul>

THEMATIQUE « HABITAT ET MIXITE FONCTIONNELLE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Mixité fonctionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réserver un espace pour accueillir un équipement structurant à l'échelle de l'agglomération.</li> <li>→ Installer de nouveaux services publics dans le quartier, comme la Mission Locale (proximité du Lycée)</li> </ul>
<i>Adapter l'offre de logements aux besoins de tous les publics</i>	→ Rechercher une mixité des populations dans le quartier de Presles par le développement d'une offre d'habitat diversifiée en termes de produits (accession/location, public/privé) et de typologies (individuel/intermédiaire/collectif).
<i>Agir en faveur de la cohésion sociale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réhabiliter le patrimoine de logements sociaux existants.</li> <li>→ Développer la résidentialisation (privatiser les entrées et les rez-de-chaussée des immeubles, aménager des jardins privatifs).</li> <li>→ Créer des jardins partagés.</li> </ul>

THEMATIQUE « CLIMAT ENERGIE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Favoriser un développement urbain permettant de lutter contre le changement climatique</i>	→ Compléter le maillage de liaisons douces (piétons, vélos, bus) vers les commerces, services et équipements. Renforcer la densité végétale en ville.
<i>Renforcer le niveau de performance énergétique</i>	→ Lancer un programme de rénovation énergétique du parc social (AXE 4) → Intensifier les actions d'accompagnement des résidents et des propriétaires (formation-information, subventions...) en matière de rénovation énergétique et de maîtrise des consommations énergétiques.
<i>Promouvoir la production d'énergies renouvelables</i>	→ Etudier l'opportunité de création d'un réseau de chaleur à l'échelle du quartier en appui sur la chaufferie bois de la cité scolaire Albert Londres. → Approfondir les études relatives au développement de la géothermie basse énergie sur le secteur (nappe alluviale du Sichon).

THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Préserver et/ou restaurer les trames vertes et bleues</i>	→ Mener des actions de restauration des milieux naturels relatifs au Sichon et au Jolan (cours d'eau et berges).
<i>Réduire la vulnérabilité</i>	→ Intégrer, dans les projets d'aménagement, des dispositifs permettant de réduire la vulnérabilité au risque inondation (possibles champs d'expansion de crues au niveau du Bouchon Rapide).
<i>Réduire les nuisances et pollutions</i>	→ Envisager des actions innovantes (traitement des pollutions industrielles par phytoremédiation, gestion des espaces verts avec un objectif « o phyto »...).

THEMATIQUE « PAYSAGE ET PATRIMOINE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Mener des actions d'intégration urbaine et paysagère du quartier</i>	→ Composer des silhouettes urbaines qualifiées depuis les voiries existantes ou programmées (avenue de Gramont, avenue de Vichy et Bd Est) en prêtant une attention particulière aux espaces d'articulation inter-quartiers (aménagement des espaces publics, implantation des constructions, hauteurs, typologies).
<i>Affirmer l'identité locale</i>	→ Prendre appui sur la valorisation du Sichon pour donner une nouvelle image du quartier. → Profiter des opportunités foncières et des servitudes existantes pour aménager un parc naturel urbain permettant une appropriation collective du quartier par les habitants du cœur d'agglomération. → Mettre en valeur les sources.
<i>Poursuivre les actions de valorisation du cadre de vie des habitants</i>	→ Renforcer le maillage d'espaces publics. → Travailler sur la lisibilité et l'attractivité des cheminements doux (piétons et vélos). → Intensifier la présence végétale.

### Nature des études et actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 6e

- Requalification paysagère des berges du Sichon et restauration des trames vertes et bleues qui lui sont liées.
- Réinvestissement des friches bâties et non bâties dans le cadre d'actions temporaires ou de projets d'aménagement pérennes.
- Amélioration de l'environnement urbain (résidentialisation des immeubles) et des paysages (aménagement d'un parc paysagé).
- Sensibilisation et concertation permettant le renforcement de l'action citoyenne en matière de résilience environnementale.

### Nature des actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 4e

- Amélioration de l'attractivité des transports en commun.
- Déploiement des modes actifs (piétons et vélos), notamment par l'amélioration des connexions inter-quartiers (franchissement du Sichon, sécurisation et qualification des voiries structurantes en long et en traversée, aménagement de liaisons dédiées aux piétons et aux vélos, créations d'espaces de stationnement sécurisés pour les vélos...).
- Mise en œuvre de contrats d'axe (développement de l'urbanisation et mise à disposition d'une offre de mobilité douce).
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation en faveur des modes doux et mise en place de mesures incitatives.

#### 1.2.2 Le projet communautaire sur le secteur « Boucle des Isles –Pont de Saint Yorre »

Situé dans le cœur urbain, le secteur occupe un rôle fonctionnel central notamment du point de vue de la mobilité au regard des nombreux flux qui s'y concentrent, résultant d'une cohabitation entre activités économiques et commerciales, habitat individuel et collectif. La fonctionnalité de part et d'autre du pont de Bellerive devra être améliorée en rive gauche, comme en rive droite. Ce secteur soulève, également, des enjeux économiques et touristiques autour d'un lac d'Allier qui met en scène une nature aménagée porteuse d'une image positive, durable et paisible, mais qui cache un fort niveau d'exposition au risque inondation.

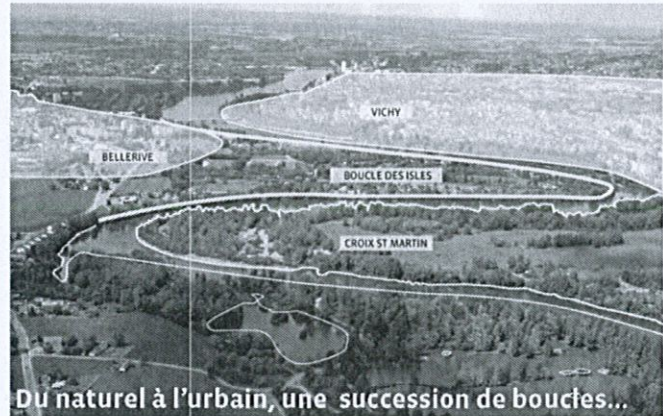
Traditionnellement dédiée aux jardins familiaux, aux activités sportives extérieures, à l'hébergement estival de plein air et aux guinguettes de bord d'Allier, la Boucle des Isles devra faire l'objet d'actions de mise en valeur permettant d'une part de réduire la vulnérabilité de son habitat et de ses activités au risque inondation, et d'autre part d'aménager un parc relié à Vichy par une passerelle.



Crue 2003

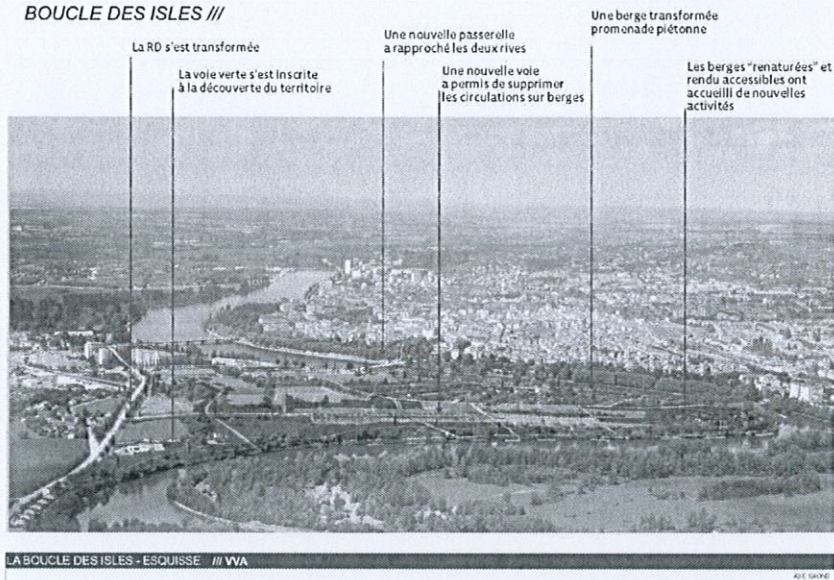
Le niveau d'enjeux, la maturité des réflexions et la maîtrise foncière bien engagée ont permis d'arrêter des orientations et une intervention prioritaire sur ce secteur pour développer une mobilité plus durable et favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle, restaurer les espaces naturels et urbains dégradés, notamment pour améliorer le fonctionnement écologique, favoriser une meilleure adaptation au risque inondation, en particulier pour les habitants et les entreprises du secteur.

De plus le secteur des 3 boucles au pont de Saint Yorre situées en amont de la boucle des Isles forment avec celle-ci un ensemble dont il s'agit de renforcer l'intérêt écologique tout y en développant des formes de loisirs compatibles avec la préservation de ses richesses naturelles. Anciennes gravières dédiées à la pêche sur Hauterive, zone de captage protégée de la Croix-St-Martin et parc des Isles de Bellerive, ces trois boucles constitueront, en cœur d'agglomération, un grand parc propice à la découverte du milieu naturel fluvial et sera traversé par la voie verte régionale de découverte de l'Allier.

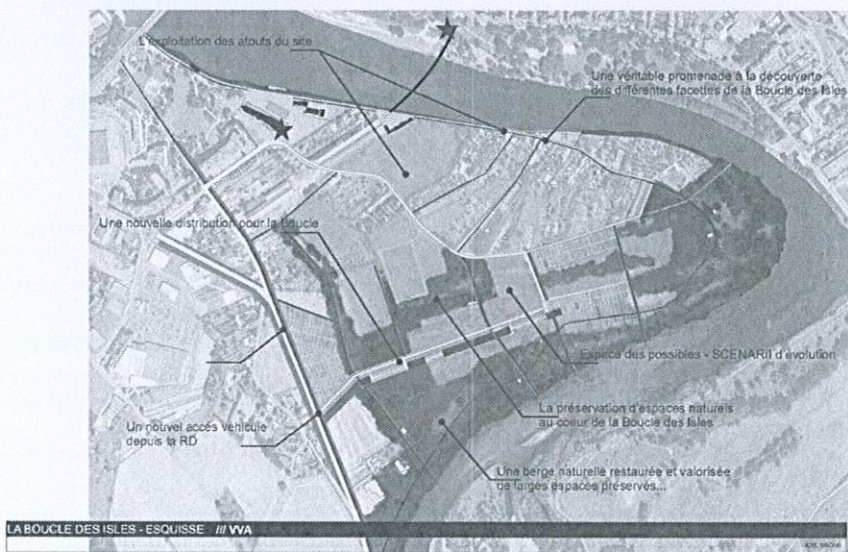


Source : Etude Axe Saône

**BOUCLE DES ISLES ///**



**BOUCLE DES ISLES ///** Plan masse



Source des illustrations : Stratégie pour une recomposition de la Boucle des Isles, Axe Saône, 2010.

Le tableau ci-après identifie, par entrée thématique et en partant des objectifs stratégiques issus du projet d'agglomération, les pistes d'actions envisagées sur la zone d'intervention prioritaire « Boucle des Isles / Tête de pont ».

THEMATIQUE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
OBJECTIFS	PISTES D'ACTIONS
<i>Cultiver l'excellence et l'innovation</i>	→ Affirmer le positionnement métropolitain de Vichy sur la filière tourisme et sports (beauté-santé-forme) en définissant un projet d'aménagement ambitieux pour la Boucle des Isles : reconversion de l'ancienne piscine, valorisation des équipements sportifs, création de la passerelle, aménagement des promenades, rénovation des guinguettes, développement et ouverture des campings sur les berges, accueil des camping-cars...
<i>Consolider l'offre commerciale</i>	→ Définir une stratégie de renouvellement et de renforcement du pôle commercial prenant en compte les enjeux liés au risque inondation et à la qualification des entrées de ville.
<i>Développer l'agriculture de proximité</i>	→ Permettre le développement de filières d'agriculture traditionnelle en cœur d'agglomération (circuits courts).

THEMATIQUE « GESTION DES MOBILITES »	
OBJECTIFS	PISTES D'ACTIONS
<i>Améliorer l'accessibilité au cœur d'agglomération</i>	→ Repenser l'organisation fonctionnelle des accès au pont Aristide Briand pour les différents modes de déplacements, dans un esprit de mobilité durable, en favorisant le report modal sur les modes les plus vertueux (mise en sécurité des cycles et vitesse commerciale des bus). → Renforcer et organiser l'offre de stationnement pour faciliter l'intermodalité → Améliorer les connexions douces entre le cœur de Bellerive et le cœur de Cusset.
<i>Améliorer les conditions de desserte inter-quartiers</i>	→ Définir un nouveau plan de circulation dans le secteur Carré d'As / Boucle des Isles permettant, d'une part d'améliorer les conditions de desserte de la zone commerciale, et d'autre part de hiérarchiser les différents flux (voitures, vélos, piétons) sur l'ensemble des secteurs. → Libérer les berges d'Allier des flux automobiles.
<i>Renforcer les liaisons douces</i>	→ Etudier la faisabilité du prolongement de la voie verte en rive gauche et la création d'un franchissement piétonnier et vélos permettant une connexion rapide et qualifiante des deux rives.

THEMATIQUE « HABITAT ET MIXITE FONCTIONNELLE »	
OBJECTIFS	PISTES D'ACTIONS
<i>Structurer le territoire pour une meilleure qualité de service</i>	→ Favoriser l'implantation de nouveaux équipements et services aux populations, compatibles avec la réduction de la vulnérabilité aux inondations.
<i>Adapter l'offre de logements aux besoins de tous les publics</i>	→ Réhabiliter les copropriétés dégradées. → Développer le logement social par voie d'acquisition-amélioration dans le secteur de la source intermittente.
<i>Agir en faveur de la cohésion sociale</i>	→ Définir des actions permettant d'apporter des solutions d'habitat et d'accueil pour les gens du voyage installés en zone inondable.



THEMATIQUE « CLIMAT ENERGIE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Favoriser un développement urbain permettant de lutter contre le changement climatique</i>	→ Compléter le maillage de liaisons douces (piétons, vélos, bus) vers les commerces, services et équipements. Renforcer la densité végétale en ville.
<i>Renforcer le niveau de performance énergétique</i>	→ Etudier la faisabilité d'un recours à la géothermie basse énergie (nappe alluviale de l'Allier), par exemple dans le cadre du projet de reconversion de la piscine.

THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT »	
<i>Préserver et/ou restaurer les trames vertes et bleues</i>	→ Engager des actions de restauration des milieux naturels (renaturation de la berge de l'Allier en rive gauche, réhabilitation des fonctions naturelles du Sarmon)
<i>Réduire la vulnérabilité</i>	→ Intégrer, dans les projets d'aménagement, des dispositifs permettant de réduire la vulnérabilité au risque inondation de l'habitat et des activités et d'améliorer le temps de retour à la normale.
<i>Réduire les nuisances et pollutions</i>	→ Identifier des actions permettant de concilier la valorisation de cette partie du territoire communautaire avec la protection de la ressource en eau

THEMATIQUE « PAYSAGE ET PATRIMOINE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Mener des actions d'intégration urbaine et paysagère du quartier</i>	→ Valoriser l'entrée de ville et la liaison entre les deux rives (qualification des voiries et des espaces de parking, réhabilitation des constructions, règlementation de la publicité...).
	→ Qualifier le front urbain de rive gauche.
<i>Affirmer l'identité locale</i>	→ Préserver, mettre en valeur et prévoir le développement des jardins familiaux sur la Boucle des Isles en tant qu'élément de développement social et de valorisation des terres inondables.
<i>Poursuivre les actions de valorisation du cadre de vie des habitants</i>	→ Qualifier les berges de l'Allier et créer un parc naturel urbain des Trois Boucles, dont la Boucle des Isles.

#### Nature des études et actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 6e

- Requalification paysagère des berges de l'Allier et restauration des trames vertes et bleues qui lui sont liées.
- Réinvestissement des friches bâties et non bâties dans le cadre d'actions temporaires ou de projets d'aménagement pérennes.
- Amélioration de l'environnement urbain et des paysages.
- Sensibilisation et concertation permettant le renforcement de l'action citoyenne en matière de résilience environnementale.

#### Nature des actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 4e

- Amélioration de l'attractivité des transports en commun.
- Déploiement des modes actifs (piétons et vélos) notamment par l'amélioration des connexions inter-quartiers (franchissement de l'Allier, sécurisation et qualification des voiries structurantes en long et en traversée, aménagement de liaisons dédiées aux piétons et aux vélos, ...).
- Amélioration des conditions d'intermodalité en entrée d'agglomération.

- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation en faveur des modes doux et mise en place de mesures incitatives.

« Penser la ville ensemble » c'est-à-dire changer nos méthodes de travail, nos pratiques d'aménagement, réfléchir autrement nos projets de redynamisation de cœurs de ville, intégrer de nouveaux acteurs/collaborateurs ...nous conduisent à aborder avec un nouveau regard collectif sur la problématique de la réappropriation de nos quartiers en décrochage.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4D/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/02/2020

Objet de l'acte : POLITIQUES CONTRACTUELLES - UNION EUROPEENNE - AXE 8 URBAIN  
- AVENANT AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE

.....  
Date de décision: 13/02/2020

Date de réception de l'accusé 20/02/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 13FEV2020\_4D

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200213-13FEV2020\_4D-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 4D.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200213-13FEV2020\_4D-DE-  
1-1\_1.pdf )